



**Collège des Caillols**  
**66, rue de la Sarriette 13012 Marseille**  
(Etablissement habilité à percevoir la taxe d'apprentissage)

Tél. : 04.91.87.51.51 Fax : 04.91.35.19.04  
ce.0131968u@ac-aix-marseille.fr

Soutenez nos projets et contribuez à l'insertion sociale et professionnelle de nos collégiens en versant votre...

## **TAXE D'APPRENTISSAGE**

### **Mieux connaître la SEGPA** (Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté)

La SEGPA accueille des élèves âgés de 12 à 16 ans en difficulté scolaire. Les collégiens scolarisés en SEGPA reçoivent un enseignement général et un enseignement pré-professionnel adapté à travers une découverte de différents champs professionnels.

La SEGPA compte 64 élèves répartis de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>.

Ces 4 années de scolarité doivent permettre aux élèves de construire un projet individuel de formation en vue de l'obtention d'un CAP ou d'un BAC Professionnel.

### Démarches à effectuer pour nous verser votre taxe

Sur votre bordereau de déclaration dans la rubrique « **reversement aux écoles** » mentionnez le nom et l'adresse de notre établissement :

**Collège des Caillols : 66, rue de la Sarriette 13012 Marseille**

TRESOR PUBLIC – Agent Comptable du Collège des Caillols

IBAN : FR76 1007 1130 0000 0010 0622 202

BIC : BDFEFRPPXXX

(Versement de la taxe par virement ou par chèque)

***Envoyez ensuite votre bordereau de déclaration et votre règlement à votre organisme collecteur.***

# ATELIER HAS

## Hygiène Alimentation Service

- Réaliser et servir des préparations culinaires
- Entretien des locaux ou le cadre de vie
- Entretien du linge



# ATELIER ERE

## Espace Rural Environnement

- Productions florales et ornementales
- Paysages et espaces verts
- Productions légumières et fruitières
- Viticulture et agriculture

